ID: 031-213105612-20200709-D2020 64-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

100

B

300

100 100 38

600

88

100 139

225 160

10

90 155

100

153

90 100

100 88

100 100

8

=

800

100

Nombre de conseillers

- en exercice: 33
- présents : 28
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 5

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mille vingt et le 8 juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juillet 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-

MAIRIE DE

562 du 13 mai 2020.

L'UNION 31240

Etaient présents : M. Pere, M. Navarro, Mme Bec, M. Roux, Mme Godeas, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, , MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME PIEROT, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ORTIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIERE (POUVOIR A M. COMBE), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

MME CHRISTINE CELERIER a été élue secrétaire de séance

## DÉLIBÉRATION nº2020/64

### Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des agents titulaires

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 juin 2020.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Effectivement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

### Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un poste permanent d'assistante de communication à temps plein à la Direction de la Communication, de la Culture et des Animations, à compter de septembre 2020 (passage de 80% à 100%)

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe Durée hebdomadaire : 35 heures

 La création de deux postes permanents d'assistants techniques à temps plein pour stagiairiser deux agentes contractuelles à compter de septembre 2020.

Ces deux postes sont ouverts sur le grade d'adjoint technique territorial. Durée hebdomadaire : 35 heures

 La suppression d'un poste de grade de rédacteur territorial à temps plein suite à l'avancement de grade d'un agent sur le grade de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

Une enveloppe de crédits est prévue à cette fin.

#### Décision

900

925

193

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

#### Décide :

Moins 4 abstentions, Mme Gennaro-Saint, M.Cancel, M.Espiau, Mme Gruel (Pouvoir à Mme Gennaro-Saint)

 D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée cidessus.

> Pour copie conforme, Le Maire, Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation Le 1° Adjoint Yvan Navarro

- Transmis le

-9 JUIL, 2020

- Affiché le

-9 JUIL, 2020